



**PRÉFET
DE LA RÉGION
GUADELOUPE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Basse-Terre, le 29 avril 2022

Installation du Système d'alerte et d'informations des populations

Test des sirènes dans les communes

En 2018, le livre bleu Outre-mer a validé le principe du déploiement du Système d'alerte et d'information des populations (SAIP) en Guadeloupe. Le SAIP est un moyen d'alerte déclenchable à distance par les services de l'État. Il est également à la disposition du maire dans le cadre de l'exercice de ses prérogatives notamment de la sauvegarde de la population communale.

Pour la Guadeloupe et après une étude menée en concertation avec les services en novembre 2019, les communes retenues sont : Les Abymes, Baie-Mahault, Morne-à-l'Eau et Pointe-à-Pitre. Les sirènes y ont été installées du 27 au 29 avril.

Le test des sirènes se fera selon le calendrier suivant :

Lundi 2 mai :

- 9h00 test de la sirène de Baie-Mahault
- 11h00 test de la sirène de Pointe-à-Pitre

Le mardi 3 mai

- 9h00 test de la sirène des Abymes
- 11h00 test de la sirène de Morne-à-l'Eau

Le jour de la réception la sirène sonnera un premier cycle de déclenchement par le niveau national suivi d'un second par le niveau local.

Reconnaissable grâce à un son montant et descendant. Le signal d'alerte enchaîne 3 cycles de cette sonnerie séparés d'intervalles de 5 secondes.